

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

PV du Conseil municipal du 25 Septembre 2015

Le maire ouvre la séance, annonce les procurations et vérifie que le quorum est atteint.

Date de convocation : 03 avril 2015
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 16
Votants : 19

L'an deux mil quinze,,

Le dix avril, à dix-huit heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor Da SILVA, Brigitte GAMBINI, Élise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, Dominique YVON, Martine BARON, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, André ROMIEUX

Pouvoirs : Marie-Christine BERROU à Régis STEPHANT, Loïc GARNIEL à Gilles LE MENACH, André ROMIEUX à Marie-Françoise ROGER

DELIBERATION n°2015-44 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 avril 2015

Victor DA SILVA fait remarquer qu'il manque deux membres du CCAS (Mme BARON et Mme GUENNEC). Il demande où en est le dossier de la petite remise.

Le Maire dit que deux personnes doivent passer l'examen de capacité de taxi et qu'une personne a fait une demande au préfet pour une petite remise.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Ayant entendu les observations portées,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 avril 2015.

DELIBERATION n°2015-45 : Décision Modificative n°3 – Budget principal

Le Maire présente la décision modificative et indique qu'il s'agit de rectifier une erreur d'imputation qui a été faite lors de la saisie de l'emprunt CAF contracté pour le Pôle Enfance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14,

Considérant la nécessité de régulariser l'inscription des crédits issus d'un emprunt CAF imputé sur un mauvais compte en 2014,

Vu l'avis de la Commission Finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 19 voix pour 0 voix contre 0 abstention

DÉCIDE

d'adopter la décision modificative suivante :

- document annexé

DELIBERATION n°2015-46 : Décision Modificative n°1 – Budget annexe Mouillages

Le Maire présente la décision modificative et indique qu'il s'agit de réajustement pour payer une facture.

Martine BARON dit qu'il est difficile de comprendre les affectations dans le tableau présenté. Elle demande s'il est possible de détailler le fonctionnement de l'investissement car lors du dernier conseil il avait été évoqué l'idée de ne remonter les chaînes qu'une fois par an.

Thierry BIHAN dit que l'expérience n'a pas été concluante, au vu de l'usure des chaînes, il faudra les remonter.

Martine BARON demande quels sont les investissements concernés.

Le Maire indique qu'il y a eu une erreur dans le document présenté et qu'un nouveau est disponible sur la table.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4,

Considérant la nécessité d'ajouter des crédits supplémentaires au regard des besoins de financement,

Considérant la possibilité du versement d'une subvention exceptionnelle par le budget principal,

Vu l'avis de la Commission Finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 19 voix pour 0 voix contre 0 abstention

DÉCIDE

d'adopter la décision modificative suivante :

- document annexé

DELIBERATION n°2015-47 : Tarifs – Photocopies – Jeunesse

Le Maire présente les tarifs et indique que les dépenses de photocopies couleurs s'élèvent à 1000 € tous les deux mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rectifier et régulariser au plus tôt les tarifs Photocopies pour les associations et le tarif Jeunesse voté en avril,

Vu l'avis de la Commission Finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 19 voix pour 0 voix contre 0 abstention

DÉCIDE

d'adopter les tarifs suivants :

– **Tarifs Photocopies Associations :**

les 100 premières photocopies sont gratuites pour les Associations

– **Tarifs Jeunesse :**

| | QF | Activités à Groix | Activités à Lorient | Séjour court | Stage | Repas |
|------------|------|-------------------|---------------------|--------------|-------------|--------|
| Tranche 1 | tous | 1,00 € | 2,00 € | 20% du prix | 20% du prix | 2,00 € |
| extérieurs | tous | 2,00 € | 4,00 € | 40% du prix | 40% du prix | 4,00 € |

DELIBERATION n°2015-48 : Subventions aux Associations – Société de Chasse de Groix

Le Maire présente la demande de subvention.

Isabelle GUELOU demande à quoi sert les 1000 € demandés.

Le Maire dit que le dossier est complet et que la même somme est versée depuis 5 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'association concernée,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE d'attribuer la subvention suivante pour 2015 :

- Société Amicale de Chasse de Groix : 1000 €

DELIBERATION n°2015-49 : Rémunération des nuitées des animateurs encadrant les séjours

Le Maire présente et dit que le nombre d'heures rémunérées a été calculé sur la base de ce qui est proposé par l'éducation nationale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- de voter la rémunération forfaitaire des nuitées des animateurs pendant les séjours à hauteur de 3 heures supplémentaires par nuit.

DELIBERATION n°2015-50 : Organisation du recensement communal 2016

Le Maire informe le conseil municipal que la commune aura à procéder, du 21 janvier au 20 février 2016, à l'enquête de recensement de la population telle que prévue selon les nouvelles dispositions inscrites dans la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables et plus récentes.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Groix, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Le dernier recensement ayant eu lieu en 2011.

Monsieur le maire rappelle que le recensement général est organisé sous sa responsabilité et qu'il s'agit d'une obligation pour la collectivité. De la qualité de la collecte du recensement dépend directement le calcul de la population légale de la commune, qui est mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que des résultats statistiques (caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, ...) qui sont actualisés au mois de juillet suivant.

C'est pourquoi il convient de commencer dès maintenant à préparer l'enquête de 2016 en nommant un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant les opérations de recensement. Ses missions sont : - mettre en place l'organisation dans la commune, - mettre en place la logistique, - organiser

le recrutement et la formation des agents recenseurs, - communiquer au niveau de la commune, - assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, - transmettre chaque semaine à l'INSEE les indicateurs d'avancement de la collecte, - assurer les opérations de suivi et de fin de collecte.

Par ailleurs, le recensement évolue en offrant désormais aux habitants la possibilité de répondre par internet. Pour accompagner ce changement, l'INSEE met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs un nouvel outil appelé OMER, « Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement », application internet qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Afin de procéder au recensement 2016, il sera créé lors d'un prochain conseil des postes d'agents recenseurs dont le nombre sera déterminé prochainement. Les postes s'adressent à des étudiants, des personnes travaillant à temps non-complet, aux demandeurs d'emploi et des retraités. Il sera demandé aux agents d'être à l'aise avec l'informatique. Ils seront recrutés courant novembre 2015.

Dans le cadre du recensement, il appartient au maire de :

- Nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant les opérations de recensement.

- Assurer l'information de la population

Mr le Maire propose que Mme MOULLEC soit nommée coordonnateur communal.

Jean-Marc HESS fait remarquer qu'en 2011 il y avait eu des erreurs et demande que le recensement soit fait correctement.

Victor DA SILVA demande que la communication soit suffisante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- AUTORISER le maire à prendre un arrêté pour créer l'équipe communale chargée des opérations de recensement

- AUTORISER le maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation du recensement de la population

DELIBERATION n°2015-51 : Approbation de l'agenda d'accessibilité

Le Maire énonce les différents travaux. (voir documents en annexe).

Martine BARON fait remarquer qu'il n'est pas fait référence aux travaux pour l'accueil touristique.

Le Maire rappelle que les nouveaux locaux doivent être aux normes. Plutôt que d'investir Le Maire réfléchit à louer l'ancien bâtiment d'EDF.

Martine BARON demande qui prendra en charge l'accessibilité du grognon.

Le Maire répond que c'est au propriétaire de le faire s'il y a des ouvertures au public. En l'occurrence c'est le Conservatoire du Littoral.

Victor DA SILVA demande s'il est possible d'inscrire dans les priorités l'insonorisation de la cantine municipale car il en avait fait la demande en tant qu'élu mais cela n'avait pas été fait.

Le Maire dit que c'est pour cela que c'est inscrit en, année 1 et que cela sera donc fait l'an prochain.

Victor DA SILVA dit que certains commerçants auront besoin d'aide sans doute et que dans le bourg il faudra penser aux piétons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014,

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

personnes handicapées impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants est en retard et ne pourront respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité « Réussir 2015 ».

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Commune de Groix s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par voix pour, contre, abstentions,

DÉCIDE

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Groix, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération
- de solliciter trois périodes pour la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité, soit 9 ans en tout, au regard :
 - de la complexité du patrimoine ERP et IOP de la commune, plus de 40 bâtiments, dont certains sont sur plusieurs niveaux et sont susceptibles d'accueillir plus de monde que le prévoit leur classement
 - des contraintes techniques à la modernisation de certains bâtiments : Médiathèque, Ecomusée, bâtiments du patrimoine, Village vacances, capitainerie et accueil Port tudy
 - des contraintes financières de la commune nécessitant l'étalement et la recherche de financements pour les plus grosses opérations : Capitainerie, Ecomusée, Médiathèque
- de prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

DELIBERATION n°2015-52 : Adhésion BruDED pour le mandat

Le Maire présente l'association BRUDED.

Victor DA SILVA demande si des agents assistent aux réunions proposées par BRUDED.

André STEPHANT dit qu'il y est allé mais que c'est souvent loin.

Victor DA SILVA précise que pour le personnel aussi c'est intéressant car il y a assisté lors de son mandat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- que la commune sera adhérente de l'association BRUDED pour toute la durée du mandat, jusqu'à avis contraire du conseil municipal
- d'autoriser le maire à signer tous documents afférents.

DELIBERATION n°2015-53 : Convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral pour le mandat

Le Maire présente la convention.

Martine BARON dit qu'elle est d'accord sur le fond mais qu'on ne parle là que des 3 bâtiments. La convention stipule qu'il y aura une ouverture au public, alors que la SARL Chien Noir occupe les locaux. A quelle fréquence ? Quelle est l'accessibilité ?

Martine BARON fait remarque qu'il manque l'annexe au document.

Mme REMY dit qu'elle n'a pas été reçue par les services.

Le Maire dit qu'elle sera demandée.

Marie-Françoise ROGER dit que l'ouverture est prévue dans toutes les conventions et qu'une réflexion est menée sur tous les sites afin de savoir comment elle peut s'opérer.

Martine BARON demande où en est le projet du sémaphore ?

Marie-Françoise ROGER dit que le projet de l'ancienne équipe était très onéreux (+ 500 000 €) et qu'il est donc en attente. Il pourra être revu avec des résidences d'artistes pourquoi pas.

Martine BARON dit qu'il y avait autour de ce projet des formations. Qu'en est-il ?

Marie-Françoise ROGER dit que le coût élevé a fait stopper le projet.

Victor DA SILVA précise que la formation est sans doute une piste à creuser.

Le Maire dit que les dotations sont en baisse (- 152 000 € pour 2017) et que soit on augmente les impôts, soit on baisse les dépenses. Ce sujet sera abordé en Débat d'Orientation Budgétaire avant la fin de l'année. Certaines associations ont des sommes importantes et il faudra peut-être revoir cela même si ce n'est pas très populaire. Pour 2016 il est prévu de refaire le parking des pêcheurs puis les routes en 2017.

Victor DA SILVA insiste sur la formation qui peut éviter de laisser périr le patrimoine et être subventionnable.

Le Maire est d'accord mais rappelle que les locaux appartiennent au Conservatoire du Littoral et qu'il souhaite faire d'abord des travaux pour la commune. Le Maire dit que si Lorient Agglomération ne fait pas de travaux à Port Lay avant la fin de l'année, il ne signera pas la convention et laissera Lorient Agglomération gérer le site.

Martine BARON demande si Le Maire a sollicité le Président de l'agglomération.

Le Maire dit qu'il l'a fait publiquement lors du Festival du Film Insulaire.

Martine BARON demande s'il a un calendrier.

Le Maire dit qu'à l'agglomération ils sont en Débat d'Orientation Budgétaire et que cela n'a pas l'air d'être inscrit. Il a proposé un partenariat qui permettrait d'aller chercher des subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de convention quadripartite proposée par le Conservatoire du Littoral pour le mandat,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'adopter la convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral pour le mandat
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous documents afférents.

DELIBERATION n°2015-54 : Convention Commune de Groix / Marc Notemboom / Thierry Husson

Le Maire présente la convention : un litige oppose M. Notemboom à la commune de Groix en raison d'un jour qu'il avait (vue sur la parcelle du Pôle enfance) et qu'il s'est vu privé d'une partie de la lumière par l'édification du Pôle enfance. M. Nottemboom et M. Husson, autre voisin, ont attaqué le permis de construire du Pôle enfance et celui-ci a été annulé par le Tribunal Administratif, décision confirmée par la Cour d'appel administrative, au motif de toitures non conformes au PLU (toitures recevant les panneaux photovoltaïques). Plutôt que de continuer la procédure par un recours onéreux auprès du Conseil d'Etat, il est proposé de trouver une solution amiable avec M. Notemboom et M. Husson, qui ont formulé des requêtes, et de déposer un nouveau permis de construire.

M. Notemboom souhaiterait que le mur de son jardin soit reculé, c'est-à-dire que la commune puisse lui céder un bout de terrain de 20 m² environ, dont la commune n'a pas utilisé, tout en maintenant un passage entre le Pôle enfance et la mairie.

M. Husson confirme par le courrier le renoncement de M. Notemboom et de lui-même à poursuivre la commune sur un nouveau PC. Il souhaiterait que deux jours de souffrance de la mairie soient bouchés

(toilettes du 1^{er} étage et réduit à l'arrière de la mairie), car il souhaite édifier un mur sur sa propriété.

Le Maire dit que la négociation a été difficile et précise qu'un acte administratif sera établi afin de diminuer les coûts.

Victor DA SILVA est satisfait que le Pole Enfance fonctionne bien. Il trouve que dans cette affaire il y a de l'abus de la part d'un des individus qu'il connaît car des aménagements ont été faits par l'ancienne équipe dont le raccordement des eaux de toiture et que ce bâtiment est un exemple. Victor DA SILVA dit qu'il votera contre et que ses colistiers aussi.

Le Maire dit qu'il ne voulait pas dire mais Mr NOTEMBOOM dit que Mr Eric REGENERMEL a eu des propos déplacés. Le Maire dit à Mr DA SILVA qu'il a sa part de responsabilité dans l'affaire mais que cela concernait surtout des problèmes techniques vis à vis du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 15 voix pour, 4 contre, 0 abstentions,

DÉCIDE

- d'autoriser le maire à engager les négociations, et à passer les actes afférents si besoin :
 - convention et acte administratif de cession et de servitude de vue ou de cour pour la négociation avec M. Notemboom
 - convention et travaux pour la négociation avec M. Husson.

DELIBERATION n°2015-55 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental

Le Maire rappelle que ces projets ont déjà fait l'objet d'une demande de financement au titre du TSD 2015, mais le Conseil départemental souhaite qu'un plan de financement actualisé soit validé en conseil municipal une fois les appels d'offres passés.

- Habillage des Halles
- Aménagement de la mairie
- Liaisons Port Bourg

Isabelle GUELOU demande pourquoi l'enrobé réalisé aux Halles n'est pas celui prévu au départ.

Le Maire dit que le béton désactivé ne peut se faire sur l'île.

Victor DA SILVA demande à être vigilant pour les autres marchés à ce que les engagements soient tenus.

Le Maire précise qu'il a vérifié que les factures correspondent à ce qui a été réalisé, avec l'appui du maître d'œuvre.

Isabelle GUELOU demande si quelques points peuvent être améliorés autour des halles comme l'accessibilité pour tous dans de meilleures conditions.

Le Maire dit que 90 % des personnes s'y sentent bien, même si une porte fonctionne mal. A Lorient les commerçants accèdent tous par une seule porte ce qui ne semble pas poser de problème. Le Maire précise que la réception de travaux n'a pas encore eu lieu et qu'il sera vigilant. Le Maire ne veut pas être désagréable mais il rappelle à Mme GUELOU qu'elle s'est garée sur la place réservée aux personnes à mobilité réduite plusieurs fois dans l'été et qu'elle est la seule à trouver que les Halles ne sont pas bien. Le Maire dit à Mme GUELOU qu'en tant que conseillère municipale elle aurait dû montrer l'exemple.

Martine BARON précise que la demande concerne des travaux qui sont à revoir avant la réception de travaux et que tous sont unanimes sur le confort des Halles.

Isabelle GUELOU fait remarquer que de nombreux cyclistes appuient leurs vélos sur les murs.

Gilles LE MENACH rappelle que de nombreux emplacements pour les vélos ont été mis en place avec des sigles et qu'il ne peut modifier l'attitude des gens s'ils ne les utilisent pas. Verbaliser serait peut-être la solution.

Martine BARON demande si le prix comprend des bornes pour empêcher des stationnements abusifs.

Le Maire dit qu'une partie du parking de Port Tudy sera payante pour ceux qui restent longtemps.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'adopter le plan de financement suivant

| Projets | DEPENSES | | | | RECETTES | | | | | | | | | Autofinancement Commune minimum | |
|---|---------------------------------|--------------------|----------------------|-----------|-------------|----------|--|-----------------------------|---------------------------|---|------------------|-----------|----------|---------------------------------------|--|
| | Dépense subven- tionnable | Dépense définitive | | | Département | | Autres financements | | | | | | | | |
| | | Travaux | Maîtrise d'oeuvre | Total | TSD | | DETR – obtenu – en attente pour Liaisons Port Bourg | Région Etudes EcoFAUR | Leader – en attente | Contrat de Pays / Feder / CPER | TOTAL | | | | |
| aménagement de la mairie | 72800 | 54228,49 | 6500 | 60728,49 | 20% | 12145,70 | 27% | 16396,69 | | | | 28542,39 | 32186,10 | 53,00% | |
| aménagement de liaisons Port Bourg – tranche 2 – parking des halles | 196173 | 189007,34 | 42890 | 231897,34 | 20% | 46379,47 | 27% | 62612,28 | 9300 | 30000 | pas de retour | 148291,75 | 83605,59 | 36,05% | |
| mise en place de brises vent aux halles | 55500 | 42698,86 | 6000 | 48698,86 | 20% | 9739,77 | 0% | | | | | 9739,77 | 38959,09 | 80,00% | |

DELIBERATION n°2015-56 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par voix pour, contre, abstentions,

DÉCIDE

de solliciter les financements suivants :

Demandes habituelles

- Voirie communale : voirie dans les îles : pour les programmes de voirie 2016
- Programme d'investissement sur la voirie communale (PATA et fossés) 2016

Projet LIAPK 2 – Parking des Pêcheurs

- création de voirie : acquisition

- Parking des pêcheurs : Aménagement de voirie en agglomération (TSD – 20%) / création de places de covoiturage / restauration de cours d'eau (aménagement d'un coin « nature et interprétation du patrimoine » près du lavoir)
- Sentier de randonnée : aménagement et création d'un sentier accessible entre le Port et le Bourg : acquisitions et aménagements
- signalétique touristique

DELIBERATION n°2015-57 : Plan de financement Ty Park

Le Maire présente le plan de financement.

Martine BARON dit que comme au précédent conseil, les élus de l'opposition s'abstiendront sur ce vote car ils souhaitent une autre réflexion que les activités sportives pour les jeunes. La responsable du service a présenté ce qui a été fait pour les petits mais rien pour les grands, hormis un bal.

Le Maire s'étonne et demande s'ils ont assisté à la même réunion car il a été évoqué la location de catamarans, de sortie au bowling.

Martine BARON demande quelle proposition de locaux pour les jeunes a été faite et regrette qu'il n'y ait pas d'organigramme du service de présenter.

Le Maire rappelle que du temps de l'ancienne équipe, 4 enfants fréquentaient l'ALSH et qu'aujourd'hui il y en a 30.

Victor DA SILVA dit qu'il ne parle pas des mêmes choses et qu'il ne peut pas laisser dire que cela ne marchait pas. Victor DA SILVA dit qu'aujourd'hui le Maire profite de ce qui a été lancé hier.

Le Maire dit qu'il est d'accord avec Victor DA SILVA mais pas d'accord quand Martine BARON dit qu'il ne font rien. Le Maire rappelle qu'une des animatrices ne fait pas de sport.

Martine BARON dit qu'il y a une différence entre rien et avoir un projet.

Brigitte GAMBINI dit qu'un débat sera fait au printemps 2016.

Victor DA SILVA dit qu'il manque un organigramme et qu'on parle plus de l'enfance que de la jeunesse.

Victor DA SILVA demande s'il y aura un séjour de ski et si, oui la base intercommunale est-elle maintenue ?

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2015 adoptant le projet et sollicitant des financements,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant l'intérêt d'un tel équipement pour la Jeunesse de Groix,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 15 voix pour, 4 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'adopter le plan de financement actualisé suivant

| Dépenses | Montant HT | Recettes | | % | |
|---------------------|----------------|--|----------------|----------------|---|
| Dalle | 23387,5 | Etat CPER – Contrat de partenariat FNADT | 12137 | 20,01% | Fait à l'île de Groix, le 28 septembre 2015 |
| Terrain multisports | 37280 | État- Réserve Parlementaire | 13000 | 21,43% | |
| | | Région – Contrat de Partenariat | 10000 | 16,48% | Certifié exécutoire compte tenu de la |
| | | Département | 10000 | 16,48% | |
| | | Autofinancement | 15530,5 | 25,60% | |
| TOTAL | 60667,5 | | 60667,5 | 100,00% | |

DELIBERATION n°2015-58 : Appel à projet FISAC – opération collective communes de moins de 3000 habitants – Fonctionnement et Investissement 2016

Marie-Françoise ROGER présente l'appel à projet qui concerne l'animation des commerces en milieu rural qui reste à définir et à travailler avec les commerçants.

Martine BARON demande si cela permettrait de rejoindre les questionnements de l'AIP sur les produits locaux.

Marie-Françoise ROGER dit que cela sera à voir car la marque des îles est en réflexion.

Martine BARON demande si la signalétique peut faire partie de ce projet.

Marie-Françoise ROGER dit qu'il faudra se mettre autour de la table.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets FISAC lancé par le Ministère du Développement durable, et considérant les critères de financement pour les opérations collectives des communes de moins de 3000 habitants,

Considérant l'intérêt de mener une opération concertée autour de la valorisation des espaces commerciaux

du bourg, tant par l'aménagement des abords, l'accessibilité des espaces publics, la facilitation des stationnements, la circulation sécurisée des piétons et personnes handicapées, que par des actions d'animation,

Considérant que cette opération vise en particulier l'intermodalité et en particulier la facilitation des déplacements sur ce secteur particulièrement sensible, qui fait la jonction entre le port d'arrivée sur l'île depuis le continent et le reste du territoire de l'île,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- de confirmer la candidature de la commune de Groix à l'appel à projet FISAC 2015 sur l'opération collective « Liaisons et parkings Port-Bourg LIAPK »

DELIBERATION n°2015-59 : Approbation du Programme Educatif De Territoire

Brigitte GAMBINI présente le Projet Éducatif De Territoire.

Le Maire dit que le directeur de l'école publique est satisfait de ce qui se fait aux TAP. 7 personnes sont salariées dont 3 à temps complet. 60 enfants participent aux TAP et l'État ne participe qu'à hauteur de 90 €/enfant. Si on fait le montage financier c'est quatre fois plus alors que les activités sont gratuites. Le nombre d'enfants à l'accueil de loisirs a augmenté car le tarif à 2 € est peu onéreux comparé à ce qui se pratique dans les communes de l'agglomération. 15 enfants ont déjeuné à la cantine par jour.

Brigitte GAMBINI dit qu'il y a eu 40 jeunes à la Maison des jeunes tous les jours.

Victor DA SILVA demande à ce qu'un aménagement de voirie soit fait devant le collège privé car c'est dangereux.

Le Maire est d'accord. Il rappelle que le PEDT reflète la réalité. La responsable du centre de loisirs prend son métier à cœur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'approuver le Programme Éducatif De Territoire

DELIBERATION n°2015-60 : Dénomination de la rue de Kermuniton

Gilles LE MENACH dit que la dénomination concerne la route qui longe les 18 logements et propose qu'elle se nomme « Allée du couvent ».

Martine BARON demande s'il y a des problèmes avec des terrains privés.

Gilles LE MENACH répond par l'affirmative et indique qu'un dégagement pourra être fait.

Marie-Françoise ROGER précise que sur la partie la plus haute, il y a un projet d'accès piéton pour les fauteuils roulants.

Gilles LE MENACH dit que la route sera peut-être en sens unique.

Victor DA SILVA demande si tous les logements ont été attribués.

Marie-Françoise ROGER dit que les baux seront signés le 22 octobre et les clés remises le 28. Les appartements sont de bonne qualité et bien isolés.

Victor DA SILVA demande combien il y a de demandes de logements en cours.

Loïc GARNIEL dit qu'il y en a très peu.

Martine BARON demande qu'un baromètre social soit présenté en CCAS car les demandes évoluent.

Le Maire dit que cela sera fait et indique que des personnes ont des grosses dettes de loyers.
Marie-Françoise ROGER dit que les logements témoignent de gens qui ont peu d'argent ce qui est inquiétant.
Le Maire dit que dans la dernière opération tous les logements sont à bas coûts de loyer et qu'il n'y a pas de mixité sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de Lorient agglomération habitat de disposer d'une adresse pour les équipements nouvellement créés,
Considérant l'intérêt de nommer la voirie nouvellement créée, qui garde statut de chemin avant intégration dans la voirie communale,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- de nommer le nouveau chemin créé pour l'accès aux logements sociaux de Kermunition et à l'EHPAD : Allée du Couvent

DELIBERATION n°2015-61 : demande de garantie partielle (50%) de la part de Lorient Habitat pour la construction de l'EHPAD

le Maire présente la demande de garantie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°239109 en annexe signé entre Lorient Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis de la commission Finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

DÉCIDE

Article 1 : L'assemblée délibération de la commune de Groix accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 707 689 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°39109, constitué de deux lignes de Prêt.

Le dit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion *et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DELIBERATION n°2015-62 : AOT au profit de la SARL « Les Fumaisons » sur le Domaine public

maritime de Port Tudy

Le maire présente l'AOT qui concerne la fumaison à l'initiative de gens de Groix. Il précise que ce terrain jouxte Haliotis.

Martine BARON demande s'il s'agit du terrain de l'ancienne station.

Régis STEPHANT précise que c'est là où étaient situées les cuves.

Le Maire dit que cela représente 239 m² à louer à 3 personnes (Mr SAIGOT, Mr FARJOT et Mr SPRIT, fils de Mr SPRIT de Locmaria) pour 20 ans renouvelables. C'est un projet intéressant pour Groix en lien direct avec l'activité maritime.

Martine BARON demande s'ils profiteront des travaux d'assainissement afin que ceux-ci soient corrects.

Le Maire dit que tout est fait et bordé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'approuver l'AOT délivrée au profit de la SARL « Les Fumaisons » sur le Domaine public maritime de Port Tudy.

Délégations

QUESTIONS DIVERSES

LE POLE MER

Le Maire fait un point sur le permis. Il a été délivré le 20 mars 2014 (3 jours avant les élections) avec 2 mois de recours. Le projet a été revu à la baisse et n'a pas bien été perçu par l'opinion publique mais le Maire ne regrette pas.

Le Maire rappelle qu'en 2012, alors conseiller d'opposition il avait déjà fait ces remarques. Il précise que Mr CORAZZA ne vient pas alors que le local en haut a été fait pour lui.

Jean-Marc HESS précise qu'à l'époque un pêcheur n'avait plus de local.

Le Maire dit que ce n'est pas à la commune d'investir pour une seule personne, c'est de la démagogie. Le Maire dit que le haut c'est du gaspillage de l'argent public.

Martine BARON regrette les défections et fait remarquer que pour la Zone Artisanale du Gripp aussi il y a eu des défections et qu'aujourd'hui on manque de place pour accueillir tout le monde.

Thierry BIHAN précise qu'on ne construit pas avec des fonds publics.

Martine BARON dit que c'est à la collectivité de faire des projets pour faire venir des gens.

Thierry BIHAN dit que le POLE MER est très beau mais trop grand pour les box des pêcheurs. Il y aura aussi l'entretien du filtrage de l'eau et il faudra payer quelqu'un pour gérer tout cela.

Jean-Marc HESS rappelle qu'il a travaillé sur le projet avec les gens mais cela date déjà d'il y a 5 ans.

Le Maire se réjouit d'avoir été raisonnable et cherche quelqu'un pour occuper l'espace du haut. Mais ce n'est pas facile avec la problématique du coût de transport. Il rappelle que l'entreprise GUIADER a vu ses coûts augmenter de 112 %.

Le Maire rappelle les coûts du bâtiments et dit qu'il a obtenu un délai jusqu'au 15 septembre ce qui permettra d'obtenir toutes les subventions. Les chiffres sont temporaires dans l'attente de la confirmation de la prise en compte totale des dépenses présentées

Dépenses

Tranche 1 – Etudes et travaux préalables

= Dépollution et démantèlement de la station, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Diagnostics Amiante, Plomb, Géotechnique, début Maîtrise d'œuvre, Etude d'impact

à partir du 31/12/2009 jusque début 2014

30 % Région – 20 % Département

Dépensé : 85599 €

soit 42799 € restant à charge sur cette phase

à partir du 03/11/2011 jusque début 2014

30% Région – 20% Département – 22 % Etat CPER volet « Développement durable des îles » sauf sur AMO
Dépensé : 128405 €

85298 € de financements (64202,78 € Région et Département – 18741,28 Etat CPER Îles)

soit 45461 € restant à charge sur cette phase

Tranche 2 – Maîtrise d'oeuvre (+CSPS, CT, OPC) – AMO – Travaux (Démolition, VRD, Réalisation) depuis début 2014 jusqu'au 08 septembre 2015

20% Région – 22,66% Département – 22 % Etat CPER volet « Développement durable des îles » sauf AMO et Erdf

Dépensé : 1157915 €

Financements :

Région : 231 583 €

Département : 262 383 €

Etat CPER Îles : 244 338 €

Total : 738305

sur Maîtrise d'oeuvre et Travaux du Bâtiment Pêche uniquement

20% FEP Etat – 6,30% CPER volet « Pêche »

Financements : 197628 €

Total Financements sur cette phase : 935933 €

Reste à charge sur cette phase : 221981 €

A charge du Budget annexe Port Tudy depuis les 1ères études et les travaux de démantèlement et jusqu'au 8 septembre 2015 :

310941 € sur un total de dépenses de 1371919 €

Après le 8 septembre 2015 : DGD des entreprises / VRD / Fin Boucle Eau de Mer / fin petits lots

Financements Département 22,66 %

Financements Etat FNADT CPER volet « Îles » : 22%

Jean-Marc HESS est satisfait que les subventions soient à la hauteur des demandes.

Gilles LE MENACH précise que pour la falaise la commune n'a rien obtenu.

Victor DA SILVA demande si le club de plongée trouvera sa place au POLE MER.

Le Maire dit que non car cela n'est pas subventionné.

Thierry BIHAN dit qu'il aurait bien aimé mais réfléchit à une autre possibilité.

URBANISME

Le Maire dit qu'il n'y aura pas de PLUI et qu'un planning de travail sera établi avec les services de Lorient Agglomération.

Martine BARON demande au Maire pourquoi il n'assiste pas aux réunions du SCOT alors qu'il est membre du SCOT.

Le Maire dit que Groix n'a pas la même cohérence Territoriale que Port Louis.

Thierry BIHAN dit que lui assiste aux réunions et que c'est une usine à gaz et qu'il est difficile de trouver sa place en tant qu'île.

Martine BARON demande si lors de l'inauguration le Maire profitera pour discuter du PLU.

Le Maire dit que ce ne sera pas le lieu. Il demandera des subventions en plus pour l'EHPAD mais a déjà sollicité le directeur de l'ARS.

Martine BARON demande pourquoi la réunion du 23 septembre a été annulée.

Le Maire dit que le PADD a été fait par l'ancienne équipe municipale et qu'il doit être revu car trop lourd. Cependant il précise que les élus soient associés comme l'avait fait son prédécesseur.

Victor DA SILVA demande s'il est possible de faire passer le Préfet par la Zone Artisanale car celle-ci est créatrice d'emplois.

Le Maire dit que le programme de la journée est chargé.

TOURISME

Martine BARON demande où en sont les améliorations prévues des rotations de la CTRL.

Le Maire dit qu'une adaptation pour l'hiver peut être faite mais qu'une réunion doit avoir lieu avec Lorient Agglomération.

Marie-Françoise ROGER dit que la fréquentation touristique fera l'objet d'une réunion prochainement mais que globalement cela s'est bien déroulé. Le Port a bien fonctionné , pour le camping le temps d'août a été moins favorable. La commune souhaite favoriser l'activité touristique et aider les partenaires de l'île.

Martine BARON demande s'il est possible de trouver des lignes budgétaires pour pérenniser le poste de Cécile VALENTIN.

Marie-Françoise ROGER réfléchit sur les actions à mener et qu'il faudra mettre les moyens après. Le FISAC est un des outils mais rappelle que les actions de développement durables sont faites au quotidien.

PLAGE de LOCAMARIA

Le Maire informe que la plage vient d'être rouverte mais qu'à ce jour on connaît pas le motif de la pollution.

Marine BARON demande si des choses sont faites sur la commune au sujet du frelon asiatique.

Gilles LE MENACH dit qu'un référent a été nommé : Ludovic YVON. Il a en charge de mettre en lien les individuels et les entreprises. Sur l'île , une entreprise a suivi la formation celle de Mr Olivier PRESSOIR. Il précise qu'aujourd'hui le Département n'apporte plus d'aide aux particuliers.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance : 21 H.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.